



MAIRIE DE BLASIMON
15 place de la République
33540 BLASIMON

Tél. : 05 56 71 52 12

ECOLE MATERNELLE
13 rue des écoles
33540 BLASIMON

Tél. : 05 56 71 56 28

Inscriptions des enfants nés en 2021 **à l'école maternelle de Blasimon**

Les parents dont les enfants sont nés en 2021 peuvent venir les inscrire à la mairie de Blasimon munis :

- Du livret de famille
- D'une attestation de domicile
- Dans le cas de parents vivants en concubinage : autorisation d'inscription signée par les deux parents
- Dans le cas où les parents vivent séparément : copie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde et autorisation écrite de l'autre parent

Ensuite, Madame Aline FRAMARIN, directrice de l'école, recevra les parents munis de l'autorisation d'inscription de la mairie les :

- Jeudi 2 Mai
 - Vendredi 3 Mai
 - Lundi 6 Mai
 - Mardi 7 Mai
- } de 8h à 18h

Le Maire,
Daniel BARBE

